

CERTIFICAT DE SPECIALISATION AGRICOLE

Niveau 4

Conditions d'admission

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine de l'élagage.
- Avoir 18 ans révolus et moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV en rapport avec le secteur de l'aménagement et de la forêt (baccalauréat professionnel, BP, BTSA)
Ou justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec le secteur de l'aménagement et de la forêt et être titulaire d'un diplôme de niveau 3
Ou justifier de trois ans d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus.

Modalités d'inscription

- S'inscrire sur **Parcoursup**
- Contacter le CFPPA pour s'inscrire à la session de tests de pré-requis du **14 mars 2020** (pour les autres sessions contacter le centre)

Afin de vérifier votre éligibilité à la formation, adresser à corinne.hautin@educagri.fr (transmettre les copies des bulletins scolaires des deux dernières années, une lettre de motivation, un CV et d'une photo d'identité)

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

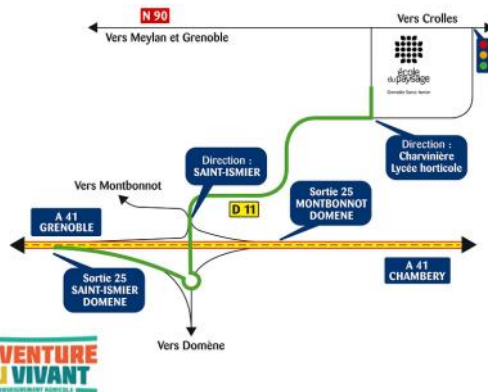
S'adresser à Madame Delphine ALAUX à l'adresse mail suivante : delphine.alaux@educagri.fr

Contacts

CFPPA

1 Chemin de Charvinière
38332 Saint-Ismier
Tél 04 76 52 52 18

cfppa.grenoble@educagri.fr
www.edp.educagri.fr



école
du paysage
Grenoble Saint-Ismier
Formation en
apprentissage

CERTIFICAT DE SPECIALISATION AGRICOLE

Niveau 4

ARBORISTE ELAGUEUR

CFPPA

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole



EPLEFPA Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole



CERTIFICAT DE SPECIALISATION AGRICOLE – Niveau 4 – ARBORISTE ELAGUEUR

Fiche descriptive des activités

Les activités demandées à un titulaire du Certificat de Spécialisation Agricole « Arboriste Elagueur » :

- Effectuer des analyses préalables à l'intervention
- Préparer le chantier en amont de l'intervention
- Accéder au houppier et progresser dans l'arbre
- Réaliser des interventions (conformément à l'état de l'arbre, en coordination avec l'homme de pied, l'équipe au sol et en conformité avec les règles professionnelles du secteur)
- Entretien du matériel et les équipements

Objectif

Spécialiser des ouvriers paysagistes en Arboriste élagueur par le biais de l'acquisition d'un diplôme.

Durée

560 heures sur 1 an au centre de formation.

Période en entreprise

30 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Coût Pédagogique

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.



Référentiel

La formation est structurée en 3 Unités Capitalisables (UC) dans les domaines suivants :

- UC 1 : Définir une stratégie d'intervention (réalisation d'un diagnostic sur l'état de l'arbre; élaboration d'un plan d'intervention)
- UC 2: Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail (utilisation des techniques d'accès au houppier; déplacements dans un arbre)
- UC 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres (réalisation des opérations d'entretien et de consolidation; réalisation des opérations de suppression)

Rémunération

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération est progressive en fonction de l'âge et du déroulement de la formation. Des règles particulières de rémunération sont prévues en cas de formation complémentaire en fonction du parcours scolaire de chaque futur apprenti.

Age	1ere année	2eme année	3eme année
18-20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21-25 ans	53 % du SMIC*	61 % du SMIC*	78 % du SMIC*
26 ans et plus	100 % du SMIC ou 100% du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé		

